

# Les Nuits d'été

## Charte de prévention du festival

L'association *Les Nuits d'été* milite pour que chaque personne investie dans ses projets puisse l'être dans un cadre protecteur, à l'écoute et respectueux de chacun. Le plaisir de se retrouver, de partager un moment festif et convivial, de contribuer ensemble à une aventure commune, de s'émanciper et d'évoluer, représente l'un des socles de notre projet.

Par la présente charte, le Conseil collégial<sup>1</sup> de l'association veut garantir ce cadre en engageant son positionnement, mais aussi celui, individuel, de chacun des participant·es au festival, afin de contribuer ensemble à un nécessaire effort de sensibilisation et de prévention dont l'enjeu dépasse le festival.

### Alcool et stupéfiants

Pour un cadre de travail sûr et le plus sain possible, le Conseil collégial veille à ne pas systématiser l'accès à l'alcool durant les heures de travail. Concrètement, aucun alcool n'est fourni lors des caterings sur les lieux de représentation, tandis que des boissons sans alcool sont disponibles sur les lieux de réunion, de restauration et de repos du festival. Autant que faire se peut, des éthylotests sont mis à disposition sur les différents lieux de vie et événements du festival.

Dans cet état d'esprit et avec bienveillance, le Conseil collégial invite l'ensemble des participant·es à modérer leur consommation d'alcool (et autre substance psychoactive) sur tous les lieux et moments du festival. En ce qui concerne plus particulièrement la conduite, les participant·es doivent faire preuve de coordination et d'anticipation afin que chacun ait toujours la possibilité d'aller et venir en toute quiétude.

### Discriminations et violences sexistes et sexuelles

L'apparence, l'origine, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, le handicap... aucun de ces caractères ne saurait justifier un comportement ou une situation violente à l'égard de quiconque. Aucun geste, aucune parole, aucun symbole, et plus généralement aucun positionnement qui s'inscrirait dans un tel système d'oppression ne sera toléré par le Conseil collégial des Nuits d'été.

Par ailleurs, les participant·es s'engagent à contribuer à préserver un cadre où n'ont pas leur place les contacts physiques non consentis, la « drague » insistante, les remarques positives ou négatives ayant tendance à objectifier les personnes (physique, tenue vestimentaire...), et de manière générale tout geste ou remarque sexiste et/ou à connotation sexuelle.

Qu'ils soient ou non répétés (et donc constitutifs d'un harcèlement), ces comportements portent atteinte à la dignité, au respect, à l'intégrité et à la tranquillité des personnes qui en sont victimes. Ils participent à des violences systémiques<sup>2</sup> contre lesquelles le Conseil collégial s'engage à lutter du mieux possible.

En ce qui concerne plus spécifiquement les rapports intimes et sexuels, le Conseil collégial rappelle le **caractère impératif du respect du consentement**<sup>3</sup>. Celui-ci doit être :

**Libre et éclairé** : on doit être libre de dire « oui » ou « non » sans pression ni manipulation, et ce de manière éclairée (ce qu'une consommation excessive d'alcool ou de stupéfiants ne permet pas).

**Informé** : l'acte et ses conséquences prévisibles doivent être connues des personnes engagées (consentir à un acte sexuel protégé ne revient en aucune manière à consentir à un acte sexuel non protégé).

**Enthousiaste** : une relation intime doit être désirée et donc exprimée par un « oui dynamique » (verbal ou non).

**Réversible** : chacune doit pouvoir changer d'avis et de volonté à tout moment.

**Spécifique** : le consentement est accordé pour une situation donnée (un acte à un moment), pas pour tout ni pour toujours.

## Écoute et signalement

En cas de manquement manifeste aux principes de respect d'autrui décrits ici, toute personne peut faire un signalement auprès des correspondant·es prévention du Conseil collégial. Ces personnes ont a minima suivi une formation collective de prévention des violences sexistes et sexuelles, et pour certaines, bénéficient d'expériences, de savoir-faire ou de connaissances cohérentes avec une implication au service de la prévention et de l'écoute au sein du festival.

Quels que soient les faits relatés, la présomption de sincérité des victimes et témoins sera toujours appliquée, et le Conseil collégial fera tout ce qui est en son pouvoir pour apporter une réponse proportionnée, protectrice et respectueuse des besoins des personnes victimes. Le Conseil collégial appelle les participant·es qui seraient amenés à recevoir des témoignages à en faire de même, et qui plus est à ne jamais justifier des comportements inappropriés par l'alcool<sup>4</sup>, la fête ou autres circonstances.

Les correspondant·es prévention du Conseil collégial sont :

Gilles Gros  
Isabelle Abry-Durand  
Jérôme Vial  
Juliette Piro  
Léonie Delesculier

Ils et elles peuvent être contactés via [signalement@festivallesnuitsdete.fr](mailto:signalement@festivallesnuitsdete.fr). Pendant le festival, d'autres bénévoles sont susceptibles d'être mandatés par le Conseil collégial pour occuper des fonctions liées à la prévention. Avec les correspondant·es, ces personnes sont la plupart du temps identifiables grâce à un signe distinctif<sup>5</sup>.

---

1 Le Conseil collégial est l'instance dirigeante de l'association. Il est composé de dix co-président·es.

2 On parle de violence systémique lorsque s'articulent plusieurs formes de violence dont certaines catégories de la population sont victimes en raison de la manière même dont la société est structurée par son histoire. Par exemple, le contrôle au faciès ou la discrimination au logement sont des manifestations ordinaires de la violence systémique dont sont victimes les personnes racisées.

3 Le non-respect du consentement est susceptible de constituer un délit ou un crime au sens des articles 222-22 et 222-23 du Code pénal.

4 Pour la plupart des faits de violence sur personne, l'état d'ébriété ou d'emprise à une drogue constitue une circonstance aggravante, et non pas atténuante.

5 Le Conseil collégial remercie chaleureusement Antoine, Cécile, Isabelle, Léonce, Léonie et Matilda pour leur engagement spontané dans une démarche de prévention lors des éditions 2022 et 2023, sans quoi l'association n'en aurait pas été là aussi rapidement.